

c) Le projet suivant a été mené à terme avec succès et avec les résultats indiqués. Polyconverters Industries Ltd—Ventes s'élevant à 4 millions de dollars au 31 décembre 1974. Trois autres projets de la liste ci-dessus ont été complétés sans succès. Les autres sont encore en cours. Nous n'avons pas d'autres renseignements relatifs au rendement des compagnies concernées.

LE REMBOURSEMENT DES PERTES SUBIES PAR LES PETITES
ENTREPRISES

Question n° 5751—**M. Herbert:**

A-t-on envisagé d'aider financièrement les petites entreprises qui ont perdu d'énormes sommes d'argent en investissant dans la fabrication de grandes quantités de matériaux non revendables, destinés aux réacteurs nucléaires indiens?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Oui. Jusqu'à tout récemment encore, les négociations avec l'Inde se poursuivaient et l'on entrevoyait la possibilité de reprendre les livraisons et ainsi de permettre aux fabricants canadiens de compenser une partie de leurs pertes. Depuis la décision du 18 mai 1976 de mettre fin à la coopération nucléaire avec l'Inde, le gouvernement étudie sérieusement les demandes de compensation que lui adresse l'industrie pour contrebalancer les pertes résultant de l'équipement et des matériaux non livrés. Les permis d'exportation de ces produits ont été suspendus le 22 mai 1974 après que l'Inde eut fait exploser une bombe atomique.

* * *

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE
DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si les questions n°s 5261, 5296 et 5690 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

LES SUBVENTIONS À L'ÉGARD DE LA CIRCONSCRIPTION DE
NIPISSING

Question n° 5261—**M. Blais:**

1. Outre les subventions des Programmes des Initiatives locales et Perspectives-Jeunesse et Nouveaux Horizons, combien d'argent la circonscription électorale de Nipissing a-t-elle reçu du gouvernement fédéral en subventions du 1^{er} janvier 1973 au 1^{er} avril 1976?

2. Pour chacune des subventions accordées, quels en sont a) la date d'approbation, b) le montant alloué, c) le nom de la municipalité, des associations ou groupements en cause, d) la nature du projet?

Peine capitale

(Le document est déposé.)

COMMUNICATIONS—LE PERSONNEL ENGAGÉ À FORFAIT

Question n° 5296—**M. Nowlan:**

1. Combien de personnes ont été engagées à forfait par le gouvernement pour le ministère des Communications en a) 1972, b) 1973, c) 1974, d) 1975?

2. Pour chacun de ces contrats, quels étaient a) le but, b) la durée, c) le montant, d) à qui le montant a-t-il été payé?

(Le document est déposé.)

L'EXPORTATION DE CONTAINERS

Question n° 5690—**M. Forrestall:**

1. Au sujet de la côte est de l'Amérique du Nord, à combien le gouvernement évalue-t-il le nombre de containers de 20 pieds, 35 pieds et 40 pieds, a) qui ont été fabriqués au Canada et exportés via (i) les ports canadiens (ii) les ports américains, b) que le Canada a importés via (i) les ports canadiens (ii) les ports américains, au cours de chaque année, depuis 1970?

2. Quels sont les chiffres concernant la côte ouest.

(Le document est déposé.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Français]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LES SANCTIONS
PÉNALES POUR LE MEURTRE ET CERTAINES AUTRES
INFRACTIONS GRAVES

La Chambre reprend l'étude du bill C-84, tendant à modifier le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n° 36, de M. Stevens, et n° 37, de M. Fortin.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous sommes à étudier en ce moment les motions n°s 36 et 37, mais il y a certains rappels au Règlement à entendre en ce qui touche aux autres motions, particulièrement celles proposées par l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin), c'est-à-dire les motions n°s 26, 27, 29, 30, 31, 33, 41 et 43.

L'honorable député de Lotbinière a indiqué qu'il veut retirer ces motions.

L'honorable député de Lotbinière a la parole.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, voici la procédure la plus simple à suivre: plutôt que de les retirer, puisqu'elles sont quand même valables, qu'elles soient adoptées ou rejetées sur division, comme on procédait hier soir, mais globalement.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je voudrais signaler au sujet des motions que je viens d'énumérer que la présidence ne pourrait guère accepter maintenant des motions de ce genre au point de vue procédural. Les motions portent en quelque sorte sur l'imposition de la peine qui, par suite du rejet des motions hier soir, n'existe plus dans la loi.